Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260709-2026_53-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE

TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 3 Juillet 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Absent représenté : 0
Nombre de votants : 15
Quorum réuni

Le trois juillet deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du vingt-neuf juin deux mille vingt-six, adressée par M. HUREL David, Maire.

Sont présents : M. BLANCHARD Olivier, Mme BOISNARD Christine, M. BOURNICHE Romain, M. GALODE Jean, Mme GUILLAUME Sophie, M. GUILLOU Josselin, Mme HELMBOLD Cassandre, M. HUREL David, Mme JEUSSET Marie-Hélène, Mme LECLAIR Virginie, Mme LETANG Patricia, Mme LOUIS Gwénola, M. LOYER Alexis, M. NIMAL Gérald, Mme ROUX Laurence.

Pouvoirs : 0

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme HELMBOLD Cassandre a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Mise à jour du règlement intérieur du Conseil Municipal – délibération 2026-53
Vu Le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-8 relatif à l'adoption d'un règlement intérieur dans les communes de 1000 habitants et plus ;
Vu l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026,
Considérant que la commune de Tresbœuf est tenue d'adopter un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation,
Considérant le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Approuve le règlement intérieur du Conseil municipal de la commune tel qu'annexé à la présente,
- Précise que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat municipal en cours.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait conforme,
Le Maire

HUREL David